

Pau, le 26 mars 2007

Tél : 05 59 82 24 58
E mail : cgt.064@cp.finances.gouv.fr

M,Mme _____

**ADRESSE DES ELUS LOCAUX DE LA C.G.T. AUX AGENTS DU DEPARTEMENT
INSCRITS SUR LES TABLEAUX D'AVANCEMENT DANS LA CATEGORIE C.**

Cher(e)s collègues,

Ayant déjà atteint au moins le 5^{ème} échelon d'AR (actuel AATP 1^{ère} classe) et comptant au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade, situation appréciée au 31 décembre 2006, **vous bénéficiez des conditions statutaires qui vous permettent d'être inscrits sur le tableau d'avancement au grade AAP 2^{ème} classe.**

Contrairement à la liste d'aptitude pour un changement de corps (promotion de C en B) vous n'avez pas eu à effectuer un acte de candidature.

Jusqu'en 2005, les différentes phases de **la procédure** d'avancement de grade à AAP2 relevaient de **l'administration centrale**.

Désormais le choix s'établit localement. Les AATP 1^{ère} classe susceptibles d'être promus sont préalablement classés par chaque TPG. Pour notre département, **les propositions d'inscription à l'avancement à AAP2 seront soumises à la CAP locale de la catégorie C du 29 mars 2007**, dont nous sommes vos élu(e)s.

➤ **Le nombre d'agents ayant vocation dans les Pyrénées-Atlantiques : 4**

Un classement des agents s'établit selon les critères de sélection suivants :

- **L'agent classé en fin de liste départementale l'an dernier, et non retenu au plan national, conserve une priorité d'inscription en 2007.**
- **Puis sont pris en considération les échelons, à partir du plus élevé, par ordre décroissant.**
- **Dans un même échelon, à partir du plus élevé donc, le départage s'opère avec le total des évolutions de note obtenues en 2005 et 2006, par ordre décroissant :
+ 0,12 (soit 2x 0.06), puis + 0,08 (0,06+0,02), + 0,07 (0,06+ 0,01), + 0,06, + 0,04, + 0,03,**

A titre indicatif, selon ces critères, votre rang personnel est : / 4

⇒

Nous rappelons toutefois qu'être classé au plan local ne vaut pas d'être systématiquement retenu par la DGCP qui établira le tableau d'avancement final en fonction des quotas attribués aux départements.

Ainsi pour le passage au grade de AAP 2ème classe, le quota des Pyrénées –Atlantiques est de 2,04, niveau qui est susceptible de permettre dès cette année la promotion des 2 premiers classés.

Observations d'ordre général : lien avancement/notation.

Il n'est plus besoin de démontrer que **les écarts de note sont déterminants dans la sélection** pour l'accès au grade supérieur par tableaux d'avancement.

Quelle que soit l'ancienneté au sein d'un même échelon, un collègue qui a obtenu un cumul de +0,12 sur les 2 dernières années passera avant celui qui a bénéficié d'une bonification totale de +0,08 et ainsi de suite. Dans certaines situations cela peut provoquer pour des collègues un recul dans le classement d'une année sur l'autre.

La CGT dénonce un système de notation loin d'être neutre puisqu'il met les personnels en concurrence dans leur évolution des carrières.

Nous sommes en pleine campagne de notation 2007, qui sera influente pour les tableaux d'avancement établis en 2008 (prise en compte du cumul des évolutions de notes 2005, 2006, 2007).

Le recours en notation est un droit, utilisez-le !

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements. N'hésitez pas nous contacter !

Meilleurs sentiments syndicaux.

Vos élu(e)s de la C.G.T. du département à la CAP locale de la catégorie C.

ARP1

Georges LAHORGUE TG PAU (Rec.)-05/59/82/24/46;

Pierre LESBATS Très. de PAU Ets Hosp.-05/59/84/35/80;

ARP2

Jean Marc MIGUELGORRY Très. BIARRITZ - 05/59/24/21/66;

Danielle OLIVER TG PAU (Mutuelle) – 05/59/82/24/29;

AR

Régis LAPLACE Très de PAU Male- 05/59/27/06/84;

Emmanuel GUYONNET Très. de LARUNS- 05/59/.

Sitôt les CAP tenues, sauf incident technique, nous informerons des résultats les agents concernés et les tableaux d'avancement proposés seront mis en ligne sur le site de la section CGT ouvert dans l'intranet départemental. Rappel pour y accéder : Magellan → Les départements → 64 → Le département → Vie pratique → les organisations syndicales → La CGT 64.